



ÉGLISE CATHOLIQUE
EN CHARENTE
Diocèse d'Angoulême

La fin de vie

La dignité humaine est inviolable et inaliénable, quelles que soient les fragilités vécues.

DISONS NON

à la légalisation de l'euthanasie et du suicide assisté!

Le Sénat examine, du 20 au 26 janvier,
une proposition de loi
sur l'« aide à mourir ».

S'il était adopté le 28 janvier, ce texte,
parmi les plus permissifs au monde,
menacerait les plus fragiles
et remettrait en cause le respect
dû à toute vie humaine.

Ne restons pas silencieux

**Ensemble, affirmons notre attachement
à la dignité de chacun.** Les soins palliatifs,
capables de soulager les douleurs aiguës,
et soucieux d'un accompagnement, sont la
véritable aide jusqu'au bout.



*« On ne joue pas
avec la vie. »
Interpellez votre
parlementaire: »*



Parce que la proposition d'aide à mourir menace la valeur de la vie humaine, ne garantit pas le libre consentement des personnes vulnérables et fragilise le rôle des soignants, l'Église catholique s'engage contre cette loi.

Elle milite au contraire pour le renforcement des soins palliatifs pour accompagner la fin de vie dans la dignité, pour la fraternité particulièrement envers les plus vulnérables et interroge sur les dérives éthiques et sociales qui pourraient s'ensuivre si elle était adoptée. « La vie est un droit, non la mort, celle-ci doit être accueillie, non administrée. Et ce principe éthique concerne tout le monde, pas seulement les chrétiens ou les croyants » (Pape François, Audience générale du 9 février 2022)

Ce dossier rassemble décryptages, textes officiels et outils pour apporter un éclairage sur les questions de l'euthanasie, des soins palliatifs et de l'acharnement thérapeutique.

Télécharger le livret édité par la Conférence des Evêques de France

©2026 - Diocèse d'Angoulême - 11/06/2026 - <https://charente.catholique.fr/eglise-et-societe/la-fin-de-vie/>